

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	22	29
Date de la convocation : 14/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, BUSSIÈRE Pascal, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, MOURET Stéphanie représentée par NICOT Damien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte représentée par MOUTAUD Florence, TRICARD Morane représentée par BARRIERE Danielle, MOMART Fabrice représenté par MORIN Julien, EHLIG Genêt représentée par BUSSIÈRE Pascal, LABROUE Sandrine représentée par DUGEAY Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, NICOT Damien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_065

Objet : Demande de subvention installation de toilettes publiques place de l'Europe

Monsieur Jean-Marie MIGNOT indique au Conseil municipal qu'il souhaite solliciter l'appui du Département de la Haute-Vienne pour le projet approuvé au budget 2026 de création de toilettes publiques place de l'Europe, ce projet étant destiné à mieux accueillir les participants des manifestations communales et associatives. Il permettra aussi de renforcer la qualité de l'accueil des équipements de loisirs de ce périmètre (terrain de basket, jeux pour enfants, city stade).

L'enveloppe budgétaire est estimée à ce stade à 108 000 € tout compris.

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental et de tout autre structure susceptible d'accompagner la commune.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux	90 000,00	Subvention CD87 (10% HT)	9 000,00
Total HT prévisionnel :	90 000,00		
TVA	18 000,00	FCTVA Autofinancement	14 763,60 84 236,40
TOTAL TTC	108 000,00		108 000,00

Le Conseil Municipal décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le mardi 22 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Damien NICOT**

**Le maire,
Laurent LAFAYE**



Certifiée exécutoire
Reçue en préfecture le :
Publiée le :

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.